

Remise du dossier d'inscription  
**Année scolaire 2025/2026**

Je soussigné(e).....

responsable de l'enfant .....

certifie avoir remis ce jour le dossier d'inscription à une activité proposée par la Commune composé des pièces suivantes :

- Attestation et Fiche sanitaire de liaison (feuilles couleur ou documents (à rendre) sur le site)**
- Attestation d'assurance extrascolaire pour 2025-2026 mentionnant les responsabilités civile et individuelle**  
 Si je ne l'ai pas encore reçu, je m'engage à la fournir dès réception (l'absence de ce document risque d'entraîner la désinscription de mon enfant).

**Avis d'imposition de l'année précédente :**

- Ne désire pas le fournir, les tarifs les plus élevés me seront donc appliqués,
- Je n'ai pas encore reçu mon dernier avis d'imposition, je m'engage à le fournir dès réception du centre des impôts et, dans le cas contraire, je suis avisé que le tarif le plus élevé me sera appliqué dès le 1er octobre prochain.

Fait à .....

Le .....

Signature :

*Cadre réservé à l'Administration*

Dossier reçu le	Assurance	Impôts	AGENT

COMMUNE DE STE MARIE AUX CHENES  
**ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

Je désire inscrire mon enfant ..... aux activités suivantes :

**Accueil périscolaire :**

- \* **Matin** : Maternelle et Château 7h30 - 8h30  
*Mairie* : 07h30 - 08h15
- \* **Midi** : Maternelle et Château 11h45 - 13h45  
*Mairie* : 11h30 - 13h30
- \* **Soir** : Maternelle et Château 16h30 - 18h30  
*Mairie* : 16h15 - 18h30

**Cocher les jours réguliers fixes de présence annuelle**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
Matin					
Midi					
Soir					

	OCCASIONNEL *
Matin	
Midi	
Soir	

**Mercredis Loisirs :**

<b>Cocher les besoins réguliers fixes de présence annuelle</b>				
Accueil matin	Activité matin	Midi	Activité après-midi	Accueil soir
7h30 - 9h00	9h00 - 12h00	12h00 - 14h00	14h00 - 17h00	17h00 - 18h30

	OCCASIONNEL *
--	---------------

\* Pour une inscription occasionnelle, remplir le planning mensuel disponible au périscolaire ou sur le site, et le déposer au périscolaire ou par mail, **au plus tard le 20 du mois précédent** la venue de l'enfant et dernier délai le mardi matin 10h de la semaine avant sa venue

**Vacances scolaires** : de 9h00 à 17h00

Printemps, été, automne, hiver (sauf Noël et août)  
 avec possibilité d'accueil le matin de 7h30 à 8h50  
 et le soir de 17h00 à 18h30 sur inscription (si suffisamment d'inscrits)

**Pour chaque période de vacances, une inscription supplémentaire est obligatoire.**

Les dates vous seront communiquées par l'intermédiaire des écoles, du site de la mairie et de la presse. **Ces dates sont à respecter impérativement et aucune inscription en dehors de celles-ci ne sera prise en compte**



Date :

Signature :